



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

SERVICE DES ETABLISSEMENTS ET DES ELEVES

Affaire suivie par :

Julien SPONEM

Chef du Bureau Vie scolaire 1^{er} et 2nd degrés

Chef du Bureau Académique du Service civique

Tél : 03.83.93.56.20.

Mél : julien.sponem@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne

CS 74222

54042 NANCY CEDEX

Nancy, le 15/04/2021

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) – Rentrée scolaire 2021-2022

Le dispositif des enseignements internationaux de langues étrangères propose un enseignement optionnel de langue vivante étrangère, adossé au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), qui vise l'acquisition par l'élève du niveau A1 en fin de CM2.

Les modalités d'organisation des enseignements sont les suivantes :

- Cet enseignement s'adresse **uniquement** aux élèves du CE1 au CM2, **en dehors des 24 heures hebdomadaires obligatoires d'enseignement**.
- Il est ouvert à tous les élèves dont les parents en font la demande, sa mise en œuvre effective dépendant uniquement des moyens humains mis à disposition par le pays partenaire concerné.
- Le volume horaire hebdomadaire d'un cours d'EILE est d'1 heure 30, quelle que soit la langue enseignée et le pays partenaire.
- Les acquis des élèves sont inscrits dans le livret scolaire unique (LSU).
- Pour chaque langue enseignée, le programme d'EILE est construit par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en partenariat avec chacun des pays et est adossé au CECRL.
- Les enseignants mis à disposition auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale dans le cadre des EILE ont un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL.
- Le contrôle pédagogique des personnels enseignants mobilisés dans le cadre des EILE est assuré par les corps d'inspection français en lien avec les pays partenaires. Un plan annuel d'inspections conjointes est établi, au niveau départemental, par les Parties. Il prévoit une inspection au cours de la première année d'exercice de l'enseignant, puis tous les trois ans.

.../...



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

Il convient **impérativement** de recenser l'ensemble des besoins selon le calendrier suivant :

- Distribution du formulaire aux familles le lundi 26 avril 2021 et retour des réponses des familles au Directeur d'école **pour le lundi 10 mai 2021 au plus tard.**
- Saisie sur la plateforme départementale EILE par chaque directeur à l'adresse Internet suivante : <https://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/elco> **entre le lundi 10 et le mardi 18 mai 2021 inclus.**
- Validation par l'Inspecteur de circonscription sur la plateforme départementale EILE à la même adresse Internet **entre le mercredi 19 et le vendredi 21 mai 2021 inclus.**

Le Directeur Académique

Philippe TIGUET